# Conseil communal de Chavornay

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 SEPTEMBRE 2022.**

**Grande salle de Corcelles.**

Présidence de M. Aditya YELLEPEDDI.
La séance débute à 19h.
Membres présents : 50
Sont excusés : Mesdames Anne FAVRE et Hacina MINDER (arrivée plus tard).
Messieurs Jérôme CAILLET, Pierre-Henri DEMIERRE, Michel DUVILLARD, Philippe GUILLET, Danish KANDASAMY, Junior MBANGU et Roger METROZ
M. Maxime MARCHAND, démissionnaire, par encore remplacé.

Avant de nous lire l'ordre du jour, M. Aditya YELLEPEDDI, président, nous informe qu'une communication qui lui a été transmise de la part du greffe ; un courrier électronique a été envoyé par un média demandant de transmettre les adresses emails de conseillères et conseillers communaux pour un questionnaire. M. le Président nous lit la communication.
Après discussion au sein du Bureau, il a été décidé de poser la question au préfet quant au principe de transmission des adresses emails pour des personnes élues et donc « publiques ». Il nous a été répondu qu'il n'y avait aucune obligation de transmettre ces informations à des tiers. Dès lors, un consensus au sein du Bureau nous a mené à la conclusion que cette décision était personnelle et individuelle. C'est pourquoi, les membres du Conseil qui souhaitent transmettre leurs adresses emails sont priés d'envoyer leur accord par email à notre secrétaire qui créera un fichier à transmettre à Tamedia contenant uniquement les adresses des membres du Conseil qui sont d'accord de participer et de partager ces informations, ceci en prenant la responsabilité de leurs données personnelles. Je remercie les personnes intéressées d'envoyer leurs emails rapidement.
Par ailleurs, M. le Président a essayé de joindre des personnes qui ont envoyé cette requête pour leur demander plus de détails sur ces questionnaires, mais cela n'a pas abouti.

La discussion n'est pas demandée sur ce point.

Il y a une deuxième communication à transmettre. Nous avons reçu l'information de la part de la Municipalité qu'elle n'aura pas de préavis à présenter lors de notre prochaine séance du 3 novembre 2022. Nous annulons donc cette séance et prenons note que la prochaine séance se déroulera le 8 décembre.

Nous poursuivons la séance. Le Conseil a été convoqué en conformité avec son règlement, M. Aditya YELLEPEDDI nous soumet l'ordre du jour avec deux modifications.
En effet, nous avons reçu la démission de Mme BAÙ de l'ASAICE. Nous devons donc nommer un ou une membre pour la remplacer. Il y aura donc au point 10, Nomination d'un membre à l'ASAICE et un point 11, pour la nomination d'un suppléant à l'ARCC, suite à la demande du Comité directeur.

Il n'y a pas de remarque concernant ces modifications, M. YELLEPEDDI nous lit l'ordre du jour modifié.

## ORDRE DU JOUR.

1. Assermentation.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2022.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.
5. Questions – Pétitions.
6. Réponse de la Municipalité au postulat PECC.
7. Remplacement de la balayeuse communale – Demande de crédit d'achat. (préavis n° 14 – 3/22).
8. Vente d'un terrain en zone industrielle à POMOCA SA (préavis n° 16 – 3/22).
9. Constitution d'un DDP en faveur de Trimos SA (préavis n° 17 – 3/22).
10. Nomination d'un membre à l'ASAICE.
11. Nomination d'un suppléant à l'ARCC.

L'ordre du jour modifié est mis en discussion. La discussion n'est pas demandée, celui-ci sera suivi tel que présenté.

### 1. Assermentation.

M. Richard CATALANO étant absent lors de la séance du 17 juin, nous allons l'assermenter aujourd'hui.

M. Aditya YELLEPEDDI, président, demande à l'assemblée de se lever et à M. CATALANO de s'avancer vers le perchoir pour être assermenté

Après la lecture du serment, spécifique à votre fonction, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et prononcerez « je le promets ».

***Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.***

***Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité,***

***De contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics,***

***D'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux,***

***De veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.***

M. Richard CATALANO lève la main droite et dit « je le promets ».

M. YELLEPEDDI félicite M. CATALANO et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein de notre Conseil, il l'invite à prendre place dans l'assemblée.

Il y a maintenant 51 membres dans la salle.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2022.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

2.1 M. Dominique REYMOND demande une modification au point 3.5 à la page 8 de l'ordre du jour.
Dans la phrase « Ce fonds, c'est nous qui le payons, ce n'est pas la Romande Energie qui nous donne des sous, on paie tous 0.7 ct par KWh pour alimenter ce fonds, et non 0.07 ct par KWh.

La discussion est close, nous passons au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2022 est accepté à l'unanimité.**

## 3. Communications de la Municipalité.

**Communications écrites :**

1. Crise énergétique – Mesures :

La discussion est ouverte.

3.1 M. REYMOND Yves, concernant le point 5, Extinction ponctuelle et par secteur de l'éclairage public.
Il aimerait savoir quels sont les mesures et les moyens pour éteindre l'éclairage public et comment mettre en place ces mesures ?
Lors du dernier rapport de gestion, l'inventaire des installations de l'éclairage des trois villages n'était pas encore terminé, il aimerait savoir ce qu'il en est actuellement ?

M. Pascal DESPONDS, Municipal, répond que la Municipalité a persévéré dans la mise à jour de leur base installée. Que ce soit le changement de tête d'éclairage par de la dernière technologie LED, de l'abaissement d'intensité horaire de 50 à 30% et ceci selon des scénarios définis et éprouvés. Notamment dans l'acceptation par la population.

L'état actuel est par village :

**Essert-Pittet :** totalement assaini par le remplacement de luminaires avec de la technologie LED – Abaissement horaire à 50% sur la route cantonale en traversée. En abaissement d'intensité dans la zone village suivie par l'extinction de tous les points lumineux. Soit, nuit totale selon un horaire admis par la majorité des habitants, après avoir fait un questionnaire-enquête auprès de la population.

**Chavornay :** là également pose de luminaires LED, selon un plan prédéfini ou selon les opportunités se présentant au fil des jours.
Concrètement, les zones assainies depuis le dernier rapport de gestion sont : la route de Corcelles, partiellement la rue de la Gare, sur le pont CFF. En cours : la rue du Collège, En Crause et si le budget 2022 le permet, le chemin de la Ville.
Ces mises à jour technologiques se sont faites en pilotant l'intensité avec des puissances définies, soit réduction à 50% des routes à grand trafic ou grandes activités, ou par phases de 50% et de 30% sur les zones résidentielles ou peu pratiquées. Sans oublier que la pleine intensité d'éclairage doit rester sur les passages à piétons.
La Municipalité a éteint une grande partie des rues publiques de la zone industrielle, sauf erreur de 24h00 à 5h00.
Ce qui permet d'évaluer que près de 85 à 90% des points lumineux sont en technologie LED :
Un autre phénomène de plus en plus rencontré, ce sont les déprédations par les véhicules. On nous les plie, on nous les couche et très souvent personne ne s'annonce.

**Corcelles :** comme précisé dans le dernier rapport de gestion, n'ayant que peu de données sur la base installée, un audit a été commandé. Il est à bout touchant. Ce qui en ressort notamment, que seul le chemin En Baudette est en technologie LED. Donc, comme imaginé, un assainissement complet s'avérera nécessaire. Si l'inventaire est terminé, il convient encore de faire des comptages de véhicules afin de pouvoir procéder à une étude de luminosité sur les routes cantonales traversant le village. Cette étude sera exigée par le Canton. En finalité, l'objectif est d'établir un projet global incluant une bonne efficience énergétique afin d'assainir l'éclairage du village.

**Mesure d'économie d'urgence – Actualité.**

Nous allons ajouter dans les armoires électriques une horloge permettant l'enclenchement et l'extinction. Cette commande horaire agira sur des groupes de luminaires, par rues ou par quartiers, selon le mode de distribution électrique.

Une autre possibilité est le « 1sur 2 », on déclenche, on enlève le fusible aux pieds de mâts avec une logique de 1 sur 2. Il conviendra de maintenir tous les candélabres allumés sur les routes à fort trafic ainsi que les luminaires dessus et de part et d'autre des passages piétons.
La combinaison de ces 2 solutions est également possible.

La discussion est close.

2. Course des retraités.

3. Sorties estivales de l'EJED

4. Migrants d'Ukraine.

5. Ressources humaines.

Les points 2 à 5 n'amènent pas de discussion.

6. Un document concernant les mesures prises par la Municipalité est distribué à chaque membre et Mme Laurence MARCHAND, Syndique, nous fait la lecture de ce document point par point.

Arrivée de Mme Hacina MINDER à 19H34.

Il y a 52 membres dans la salle.

3.2 M. Yanick STOCKER remercie pour les mesures prises. Il déplore que ces documents soient arrivés trop tard pour que les groupes puissent en débattre lors de leurs séances de groupe. Il trouve qu'il y a énormément d'informations d'un coup. Pourquoi n'avoir pas prévu cela pour la prochaine séance.

Mme la Syndique répond que comme c'est un sujet abordé lors des derniers Conseils et qu'il y a régulièrement des informations dans le Chavornay Infos, la Municipalité a souhaité informer et faire un résumé condensé des pratiques et actions terminées, en cours ou à compléter avec les fiches PECC. Vu la quantité d'informations, elle a préféré le faire par écrit plutôt qu'oralement. Ainsi, chacun a une vision claire. Il ne s'agit pas d'en débattre ni de décider de quoi que ce soit en lien. Il s'agit simplement de faits, d'actions factuelles.

**Communications orales :**

3.3 M. Guillaume ABETEL, Municipal, informe que l'ADEOC fête cette année ses 20 ans et qu'à ce titre elle participera à une émission des dicodeurs de la RTS qui sera enregistrée le lundi 28 novembre pour une rediffusion la semaine suivante soit du 5 au 9 décembre.

## 4. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.

CISEROC : Pas de communication.

Commission de recours en matière de taxes et d'impôts.

4.1 Mme Kornélia THIERY nous informe qu'une affaire est en cours.

ARCC :

4.2 M. Claude AUBERSON nous dit qu'une séance a eu lieu le 21 septembre. Le budget a été accepté pour un montant de CHF 296'320.-.
Les travaux de raccordement à la commune de Belmont arrivent à bout touchant. L'entrée de Belmont est prévue au 1er janvier 2023.

AIAE : Pas de communication.

ORPC :

4.3 M. Dominique VIDMER, Municipal, nous informe qu'une séance du Conseil intercommunal a eu lieu le 14 septembre.
A l'ordre du jour, le budget 2023 et le préavis sur le projet d'une base opérationnelle à Orbe. Le budget a été validé, cependant, le projet de base opérationnelle a été retiré à la suite de questions ouvertes de la Commission ad hoc qui sont restées sans réponses et à des chiffres erronés dans le préavis. Une séance extraordinaire du Conseil intercommunal avec ce préavis corrigé est prévue le 9 novembre 2022.

ASAICE : Pas de communication.

AJOVAL :

4.4 M. Yves LEUENBERGER, Municipal, nous donne quelques informations.

**Reprise de la garderie des Petits Poucets :**

L'ASAICE et l'IAC ont organisé une rencontre avec le personnel de la garderie afin de créer un contact et de les informer du transfert de leur contrat de travail dans notre réseau. Le personnel dispose jusqu'à fin septembre pour donner leur intention de rester ou de quitter la structure. Pas de gros changements hormis celui de la caisse de pension LPP du 2ème pilier.

**Séance intercommunale du 28 septembre :**

Ordre du jour statuaire hormis le point 9 de l'ordre du jour ; motion concernant la dédite financière.
Hormis le préavis du budget 2023 qui a suscité quelques interventions et amendements de certaines communes soucieuses des coûts toujours plus importants au niveau de l'accueil de jour, rien de particulier lors de cette séance. Notre commune s'est abstenue lors de la validation du budget 2023.
Au niveau de la dédite, deux possibilités étaient offertes à notre commune, soit :

Accepter à titre exceptionnel la sortie de la commune de Bavois et Chavornay sans changement des statuts.
Opter pour la voie de l'arbitrage, conformément aux statuts.

Le préavis du Codir demandait au Conseil intercommunal d'opter pour la voie du tribunal arbitral qui statuerait sur le montant de la sortie des communes de Bavois et Chavornay.

Pour rappel, selon les statuts de l'AJOVAL, la dédite se monterait pour notre commune à CHF 2'200'000.- ou la somme d'environ CHF 800'000.- selon le rapport de travail, ceci pour la sortie exceptionnelle.

Grâce à la proactivité et ténacité de la Municipalité, la majorité des communes s'est ralliée à notre cause et a désavoué l'avis du Codir de l'AJOVAL.

Ceci marque la fin de 5 ans de négociations entre les 2 parties.

## 5. Questions – Pétitions.

Nous avons reçu un postulat de M. Kelvin BRUGGMANN, celui-ci va nous donner lecture de son postulat.

**Postulat :**

*« Chavornay à l'abri des îlots de chaleur »*
*Monsieur le Président, Madame la Syndique, Madame et Messieurs de la Municipalité, chers et chères collègues du Conseil.*

***Préambule***

*L'été que nous avons vécu et qui s'est récemment terminé nous a rendus toutes et tous attentifs et ce plus que jamais au réchauffement climatique dont nous avons souffert et enduré avec plus ou moins de succès jusqu'ici.*
*Comment rendre la vie de Chavornay plus agréable dans la perspective de températures plus élevées en été ? De nombreux fronts et de nombreuses réflexions sont en train de- et seront menées ces prochaines années.*
*Partant de ce constat et pour participer aux réflexions communes, je fais usage de mon droit d'initiative par le dépôt d'un postulat, conformément à l'art. 31, al. 1, let. a de la loi sur les communes du 28 février 1956. Ce postulat vise à rendre notre Commune plus propice à la vie avec des surfaces moins minéralisées, plus vertes et plus « respirables ». Un point fort de notre Commune se trouve dans l'accessibilité à l'eau qu'elle met à disposition au moyen de ses nombreuses fontaines publiques.*

***Objet***

***Ce postulat*** *demande à la Municipalité :*
*- d'étudier l'opportunité d'améliorer la végétalisation de notre village, mais aussi la réduction des espaces minéralisés (p. ex. goudronnés) sur les espaces communaux.*
*- d'étudier dans quelle mesure un encouragement des propriétaires (part. d'immeubles) à végétaliser leurs cours, parking, places de jeu (privées ou publiques) et autres surfaces de type goudronnées pourrait être bénéfique au bien commun,*
*- de s'intéresser au bien-être des enfants dans les cours d'écoles de l'établissement scolaire Chavornay et environs (EPSCE), notamment lors de pics de chaleur,*
*- d'envisager d'autres mesures pertinentes visant à réduire le nombre et l'importance des îlots de chaleur par exemple en réalisant un travail afin d'avoir une vue d'ensemble des points chauds de notre commune.*

*Il a en effet été montré que la nature, la verdure, les végétaux en général sont une sorte de « climatisation naturelle » et évitent à des surfaces foncées (qui – par nature – absorbent plus d'énergie thermique solaire) de s'échauffer plus que de raison.*
*J'ai pu constater que les dernières constructions à Chavornay détruisaient un nombre considérable d'arbres et de champs ou pâtures pour laisser derrière des immeubles, de larges surfaces goudronnées et éventuellement un banc de gazon avec peut-être un petit arbre posé ici ou là. C'est clairement insuffisant au vu de la perspective future.*

***Conclusion***

*Pour les raisons évoquées, je demande aux membres du Conseil de bien vouloir accepter ma proposition, de demander à la Municipalité de traiter les points mentionnés ci-dessus et que celle-ci nous en fasse un retour dans un délai raisonnable.*
*A toutes et tous, je transmets, Monsieur le Président, Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues du Conseil, mes meilleures salutations.*

Kelvin Bruggmann Avec le soutien du Groupe Chavornay Ensemble

M. Aditya YELLEPEDDI, Président, nous lit l'art. 32 de la loi sur les communes.

La discussion n'est pas demandée sur la recevabilité de ce postulat, nous passons au vote.

**La recevabilité du postulat est acceptée par 35 voix avec 3 avis contraires et 12 abstentions.**

La discussion n'est pas demandée sur le fond du postulat, nous passons au vote.

**Le fond du postulat est accepté par 27 oui avec 20 avis contraires et 4 abstentions.**

Le postulat est donc renvoyé à la Municipalité.

Nous avons également reçu une interpellation de M. Alexandre BOVAY, celui-ci va nous donner lecture de son interpellation.

**Interpellation :**

*Cette interpellation fait suite à la séance d'information de l'OFROU sur les travaux à venir concernant l'autoroute A1. Je remercie du reste la Municipalité de l'avoir organisée.*

*A la suite de cette séance, j'ai eu le ressenti suivant :*

- *Le bruit est une nuisance qui devient de plus en plus oppressante pour la plupart des citoyens de notre commune.*
- *Les normes légales relatives au bruit ne sont pas / plus respectées dans un certain nombre d'endroits de la commune. Et cela n'est pas dû exclusivement à l'autoroute.*
- *Un certain agacement se fait ressentir face au « On a respecté les normes et les procédures, on ne peut rien faire de plus » de l'OFROU. Je fais référence ici aux standards pris en compte pour évaluer le rapport coût bénéfice de certaines mesures comme la pose de panneau de protection, ou le fait que certaines zones du village soient exclues. Ces normes datent pour rappel des années 1980.*
- *Toutes les oppositions des riverains seraient très certainement levées sans autres, car toutes les normes actuellement en vigueur sont respectées et que cela s'est passé comme cela dans de nombreux chantiers similaires ailleurs en Suisse.*
- *La seule possibilité de faire évoluer ce système est de demander une révision des normes en vigueur, qui me semblent obsolètes – puisque datant des années 1980, par une intervention politique.*

*Et face à ces constats, j'aimerais poser les questions suivantes :*

- *Quelle est la marge de manœuvre, au niveau local de notre Municipalité pour faire face à cette problématique ?*
- *Est-ce qu'une intervention de notre Municipalité auprès des autorités politiques cantonales et fédérales est envisageable ?*
- *Est-ce que d'autres communes (comme Bavois qui ont semble-t-il les mêmes préoccupations) ont été approchées pour faire « cause commune » ?*
- *Qu'est-ce que le Conseil communal peut faire pour appuyer cette demande ?*

La discussion est ouverte.

5.1 M. Guillaume ABETEL, Municipal, dit que la Municipalité répondra lors de la prochaine séance.
Il précise que cette réponse sera faite alors que la mise à l'enquête sera terminée et demande à M. Bovay s'il avait une attente par rapport à cette dernière.

5.2 M. Bovay répond que ce n'est pas le cas.

La discussion est close sur cette interpellation.

M. Steve TANNER sort de la salle à 20h07.

M. YELLEPEDDI donne la parole à M. BOVAY.

M. Alexandre BOVAY dépose une résolution et nous en donne lecture.

**<u>Résolution :</u>**

*Le Conseil communal de Chavornay invite la Municipalité à*

- *Intervenir auprès de nos autorités politiques cantonales et fédérales, seule ou en coopération avec d'autres communes, afin de les sensibiliser à cette problématique et de les inciter à prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la situation.*
  *Par exemple en faisant réactualiser les limites en vigueur concernant le bruit et les mesures de protections associées.*

- *Etudier, si des solutions locales peuvent être proposées, notamment dans les endroits les plus exposés de notre commune.*

M. TANNER revient dans la salle à 20h10.

**La résolution est acceptée par 40 voix avec 11 abstentions.**

Nous passons maintenant aux questions.

5.2 M. Sylvain KÄNEL tient à saluer tout d'abord les initiatives de la Municipalité, notamment avec les annonces dans les deux derniers « Chavornay Infos » avec le concours des habitants et la page « Ma planète à moi ».
Il trouve qu'il est plus efficace de sensibiliser les gens sur ces sujets avec des petits gestes pratiques de la vie de tous les jours plutôt que sur des tableaux Excel.
Sa question est la suivante : serait-il possible de compléter ces articles avec différentes mesures fédérales – cantonales ou communales en lien avec le sujet. Il pense par exemple au programme national « Douche pour le climat » qui subventionne des pommeaux de douche à faible consommation.

M. Pascal DESPONDS, Municipal, répond qu'il ne faut pas materner les gens. Il pense que l'on peut améliorer encore les informations et donner des conseils dans le « Chavornay Infos ».

Mme la Syndique dit qu'il est important de continuer à apporter régulièrement, à travers les articles de Chavornay Infos, des pistes pour que chacun puisse mettre en place diverses mesures au sein de leur foyer. Typiquement, celle proposée par M. Sylvain KÄNEL est une excellente initiative. Elle le remercie pour son intervention.

La discussion est close sur les questions.

## 6. Réponse de la Municipalité au postulat PECC.

La discussion est ouverte.

6.1 M. Christian HUNZIKER nous donne la position du groupe GSE/PS/Les Verts suite à cette réponse de la Municipalité.

Le groupe prend note de la volonté de la Municipalité de mettre en œuvre certains éléments en lien avec le PECC et se réjouit de leur prise en compte dans le programme de législature.
Cependant, notre groupe aimerait souligner trois limites importantes de l'approche choisie par la Municipalité.

Le **premier point est l'absence d'un document spécifique.** Le PECC devrait être un document stratégique, formellement adopté par la Municipalité et l'engageant dans la durée, **au-delà d'une législature.** Sans vision d'ensemble, les actions risquent d'être dispersées, ou, pire, abandonnées lorsque des difficultés surviendront. Le modèle fourni par le Canton liste les aspects essentiels au succès de la démarche, tels que l'état des lieux initial, la vision, les objectifs 2030 et 2050, le plan d'action, la gouvernance et la communication. Ces aspects ne doivent pas être laissés au fruit du hasard mais être soigneusement planifiés.

Le **deuxième point est l'absence d'objectifs clairs et d'indicateurs de progression mesurables.** Cela est en contradiction avec l'esprit du programme qui précise que « Les communes qui se lancent dans un PECC s'engagent à réaliser un profil énergétique et climatique de leur territoire, à définir une vision et des objectifs, et mettre en œuvre des actions concrètes pour les atteindre ». Sans objectifs chiffrés, comme par exemple des objectifs de réduction d'émissions de CO2, comment la Commune pourra-t-elle affirmer avoir progressé dans son action climatique ?

Le **troisième point est l'absence d'accompagnement externe qualifié.** Une formation technique des municipaux et du personnel communal est certes positive, mais n'est pas à la hauteur des enjeux et des objectifs à atteindre. Des professionnels expérimentés qui accompagnent les communes constituent une ressource importante pour atteindre des objectifs, sans faire d'erreurs coûteuses et longues à réparer.

En conclusion, nous invitons la Municipalité à suivre la méthodologie du PECC telle que proposée par le Canton. En particulier, pour l'établissement d'objectifs mesurables, et l'accompagnement par un bureau externe. Dans tous les cas, notre groupe suivra attentivement la mise en œuvre des intentions du programme de législature en lien avec le PECC.

La discussion est close.

## 7. Remplacement de la balayeuse communale – Demande de crédit d'achat. Préavis n° 14 – 3/22.

M. Umberto DE GREGORIO, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

**Le Conseil communal de Chavornay**

- Vu le préavis de la Municipalité n° 14 – 3/22 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**Décide :**

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'achat d'une nouvelle balayeuse,

2. D'accorder à ce titre un crédit de CHF 177'474.00 TTC,

3. De régler la dépense par la trésorerie courante qui fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 10 ans au maximum.

**L'achat d'une nouvelle balayeuse est accepté à l'unanimité.**

## 8. Vente de terrain en zone industrielle à POMOCA SA – Parcelle 1623 de Chavornay. Préavis n° 16 – 3/22.

En l'absence de M. Roger METROZ, président de la Commission des finances, la lecture du rapport est faite par M. Alexandre BOVAY.

Ce rapport comporte un amendement, nous allons le traiter.

Amendement :

L'objet de la vente porte sur une surface de 275 m2 et non de 225 m2.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote de cet amendement.

L'amendement est accepté par 49 voix avec 2 abstentions.

La discussion n'est pas demandée pour l'ensemble des documents, nous passons au vote

**Le Conseil communal de Chavornay**

- Vu le préavis de la Municipalité n° 16 – 3/22 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**Décide :**

Amendement :

1. D'autoriser la Municipalité à vendre une surface de 275 m2 de la parcelle 5037 (ancienne parcelle 1623 morcelée) d'une surface de 7'855 m2 à POMOCA SA au prix de CHF 320.00/m2, soit CHF 88''000.00.

2. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

**La vente de terrains en zone industrielle à POMOCA SA – Parcelle 1623 est acceptée par 49 voix avec 2 abstentions**

## 9. Constitution d'un DDP en faveur de Trimos SA. Préavis n° 17 – 3/22.

M. Alexandre BOVAY, rapporteur pour la Commission des finances, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

9.1 Mme Inès SANCHO-DUPRAZ, au nom du groupe GSE-PS-Les Verts.

Par la création d'un DDP sur la parcelle 1628 et sa location à la société Trimos, on sait que 50 employés vont arriver dans cette zone, puis 70 en 2029 et à terme peut-être plus de 100. L'arrivée d'une telle entreprise industrielle nous paraît un choix judicieux et important pour la commune. Mais cette concrétisation des constructions dans la zone industrielle remet la question de la mobilité sur le devant de la scène.
Un risque important existe que ces nouveaux employés s'ajoutent à tout le flot de voitures venant de l'autoroute et traversant le village.

Qu'avez-vous prévu pour les inciter à venir en transports publics ou avec la mobilité douce ?
Concrètement, qu'y a-t-il comme mesure prévue pour cette usine et au-delà pour cette zone ? Comment les personnes qui prendraient le train vont-elles réaliser le trajet les menant de la gare à leur lieu de travail, trajet d'un peu plus d'un kilomètre ? Par exemple, un chemin piétonnier ou adapté aux vélos et trottinettes est-il prévu ? Des mesures sont-elles prévues dans le nouveau règlement du Plan d'affectation en cours d'étude ?

D'autre part, dans la brochure fournie avec le préavis, il est mentionné des conditions cadre et du soutien de la commune à la réalisation de l'usine Trimos. Pouvez-vous concrètement dire de quoi il s'agit ? Les questions de mobilité sont-elles incluses dans ces conditions cadre ? Et finalement, est-ce qu'il y a un projet d'ensemble dans la Commune en matière de mobilité et particulièrement dans les zones pourvoyeuses d'emploi ?

M. Guillaume ABETEL, Municipal, remercie Mme SANCHO-DUPRAZ pour son intervention. Il donne en guise de réponse les éléments échangés avec Trimos SA lors des négociations d'implantation au travers de quatre réponses à des questions posées :

1. Quelle politique énergétique allez-vous appliquer pour votre bâtiment ?

- Lors du développement du projet, chaque point sera étudié en corrélation avec les règlements en vigueur tout en mettant une attention particulière sur la gestion des énergies.
- Chaque concept sera étudié dans le but d'économiser un maximum d'énergie. Pour chauffer le bâtiment, l'ensemble des solutions énergétiques et leurs différents potentiels seront étudiés.
- Une attention particulière sera menée sur les concepts de récupération d'énergie en tenant compte du lay-out des machines et des compresseurs afin d'économiser la production de chaleur.

2. Des panneaux solaires seront-ils installés ?

- L'entier de la toiture sera dimensionné pour accueillir un champ photovoltaïque. Le but étant que l'usine profite de l'autoconsommation de ce champ. Le timing de cette installation sera à confirmer.

3. Avez-vous une politique de mobilité ?

Une analyse de la mobilité sera faite courant 2023 intégrant la mobilité douce, l'électromobilité ainsi que le co-voiturage.

- Nous allons proposer l'installation de l'électromobilité sur le site. Le timing de son installation sera à confirmer.

4. Intérêt relatif à des vélos en libre-service ?

- Il est prévu de mettre des emplacements pour les vélos et les motos dans le plan d'aménagement extérieur.
- Relatif à implémenter un concept de vélo en libre utilisation, nous sommes ouverts à cette idée et participerons volontiers à l'évaluation de cette idée.

Comme vous le voyez, la Municipalité s'est souciée en amont des points soulevés dans votre intervention et les réponses de Trimos SA sont convergentes.

De manière plus large, la mobilité est un point qui a et qui va continuer à occuper la Municipalité ceci tant au niveau de la ZI que sur le territoire de la commune en général.
A ce titre, il est à noter qu'une réflexion est en cours tant au niveau communal que de L'ADEOC.

Au niveau communal :

- La Municipalité a prévu un montant dans son budget 2023 pour voir comment favoriser la mobilité douce pour ses 3 villages et les interconnecter à la Gare ;

- La piste des vélos en libre-service a été évoquée ;
  Le village de Corcelles pose question au vu du dénivelé ;
- La réaffectation des voies laissées vacantes par la boucle TRAVYS à la mobilité douce a été intégrée à la révision du PPA de la ZI.

Au niveau de l'ADEOC :

- une nouvelle étude ESAM va être lancée pour donner suite aux travaux de la RC 293 ;
- Le train au ¼ heure ayant été évoqué pour Chavornay à l'horizon 2030-35, il y aura lieu de coordonner une compatibilité des infrastructures mobilité douce dans ce cadre.

La discussion est close, nous passons au vote.

**Le Conseil communal de Chavornay**

- Vu le préavis de la Municipalité n° 17– 3/22 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**Décide :**

1. D'octroyer un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 1628, d'une surface de 7'500 m2, sise en zone industrielle, en faveur de la société Trimos SA à Renens,

2. De laisser à la Municipalité le pouvoir de céder contre rémunération une partie de capacité constructive des 4'320 m2 de la parcelle 1628 restants à Trimos SA à Renens,

3. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

**La constitution d'un droit de superficie (DDP) en zone industrielle en faveur de l'entreprise Trimos Sa – parcelle 1628 est acceptée par 49 oui et 2 abstentions.**

## 10. Nomination d'un ou une membre à l'ASAICE.

Nous avons reçu une lettre de démission de Mme BAÙ, M. YELLEPEDDI nous en donne lecture.
Nous devons donc nommer un ou une membre pour rejoindre l'ASAICE, la discussion est ouverte et M. YELLEPEDDI attend des propositions.

Mme Carine PROTTI du groupe Chavornay Ensemble propose Mme Micheline GUADAGNINO.

Constatant que le nombre de candidatures correspond au nombre de places libres, M. YELLEPEDDI propose une élection tacite. Aucun membre ne s'oppose à ceci.

Mme Micheline GUADAGNINO est élue tacitement comme membre à l'ASAICE.

**11. <u>Nomination d'un suppléant à l'ARCC.</u>**

A la demande du Comité directeur de l'ARCC, nous devons nommer un suppléant.

M. YELLEPEDDI attend des propositions.

M. Fabrice VULLIENS, pour le groupe PLR et les Indépendants, propose M. Umberto DE GREGORIO.

Constatant que le nombre de candidatures correspond au nombre de places libres, M. YELLEPEDDI propose une élection tacite. Aucun membre ne s'oppose à ceci

M. Umberto DE GREGORIO est élu tacitement comme suppléant à l'ARCC.

11.1 Mme Béatrice DESVERGNES demande pourquoi les groupes n'ont pas été informés de ces nominations ?

M. YELLEPEDDI répond que l'ordre du jour modifié tel que présenté en début de séance n'a apporté aucune remarque. Il a donc été suivi tel que présenté.

La discussion est close.

Nous sommes au terme de ce Conseil, nous allons passer au contre-appel.

La séance est close à 20h50.

Le président :

Aditya YELLEPEDDI

CONSEIL COMMUNAL CHAVORNAY

La secrétaire :

M-C. SCHNEITER